



## RÉSEAU ÉDUCATION SANS FRONTIÈRE

L'accès à l'école de tous les enfants sans condition de régularité de séjour de leurs parents ainsi que le droit pour chaque enfant de vivre en famille sont garantis par les engagements internationaux signés par la France et le préambule de la Constitution.

Face aux menaces qui pèsent sur ces personnes, le RESF apporte son appui, son expérience, son réseau aux comités de soutien qui se créent autour des enfants et de leur famille. Ses moyens d'action sont, outre les manifestations et les pétitions, l'accompagnement dans les demandes administratives ou juridiques, la défense des dossiers auprès du préfet, la sensibilisation de l'opinion publique.

Carrefour de différentes organisations, le RESF bénéficie des compétences de chacune (connaissance du terrain, compétences juridiques et sociales, outils et relationnels politiques), ce qui en fait une organisation souple et efficace.